

Les collectivités locales et le SCIC

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF

► Les conditions d'un partenariat réussi

vendredi 6 mars 2015 ► De 10h à 16h

Lieu : IDEAL Connaissances, 93 avenue de Fontainebleau - 94 270 LE KREMLIN BICETRE

Que ce soit dans des objectifs de développement économique, de maintien d'activités, de création de filières nouvelles ou d'appui à des zones en rénovation, les SCIC peuvent jouer un rôle important dans l'arsenal économique des collectivités. Cet outil, qui associe de nombreuses parties prenantes, est renforcé par la loi sur l'ESS, qui permet notamment une implication plus importante des collectivités. Plus de 80 SCIC ont été créés en 2014, plus de 420 SCIC sont en activité, moins de la moitié ayant au moins une collectivité au capital. Et pourtant les SCIC demeurent mal connues, et suscitent de nombreuses questions.

Quelles sont les principales caractéristiques des SCIC et qu'apporte dans ce domaine la loi sur l'ESS ?

Quel rôle et soutien possible d'une collectivité locale ?

Quels sont les conditions de participation et les points de vigilance pour une collectivité avant d'entrer au capital d'une SCIC ?

Quelle responsabilité pour une collectivité associée d'une SCIC ?

La rencontre, au travers d'exemples concrets, du témoignage de responsables de SCIC et de collectivités locales impliquées, apportera un éclairage sur ces questions. Organisée en partenariat avec l'inter-réseaux SCIC et la CG SCOP, cette formation interactive est principalement destinée aux services juridiques des collectivités, aux élus et techniciens des collectivités en charge de l'ESS et du développement économique.

Venez partager vos expériences et questions avec les collectivités et acteurs présents !

Matin // 9h30-12h30

9h30 **Accueil café**

10h- 10h15 **Introduction** par le RTES

10h15-10h45 **Les SCIC**

- Les grands principes,
- Ce que change la loi sur l'ESS,
- Panorama sur les relations entre collectivités et SCIC (retours sur l'étude menée par la Cgscop sur le regard des collectivités)

Intervenant : **Jean Huet**, CGSCOP

10h45 - 11h15 **Échanges avec les participants**

11h15 - 12h30

**La participation au capital d'une collectivité :
approche juridique**

- À quelles conditions une collectivité peut-elle prendre des participations au capital de SCIC ?
- Quels sont les points d'attention ? La question de la responsabilité de la collectivité ? Quelle place de la collectivité associée ?

Avec les témoignages introductifs de :

- **Anne-Louise Chassaing**, cheffe du service juridique, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **Michel Fikojevic**, coordinateur ASV, ville de Clichy-Sous-Bois

Après-midi // 14h-16h

14h - 16h

**La SCIC, un outil au service du développement
de structuration de filières et de territoires**

- > Les différentes formes d'implication possibles d'une collectivité
- Comment une collectivité peut-elle accompagner une SCIC, au-delà de l'entrée au capital ?
- Une SCIC peut-elle bénéficier de subventions ? Peut-elle répondre à un appel d'offres ?

Avec les témoignages, tout au long de la journée, de :

- **Kenny Bertozzi**, conseiller municipal, ville de Pau et **Philippe Mahé**, gérant de la SCIC Pau-Pyrénées
- **Philippe Mignard**, de Clichy-la-Garenne, et de **Sandrine Barret**, cogérante de la **SCIC Artcoop etc.**
- **Julien Besnard**, gérant de la **SCIC Auto2**, CitizIDFOuest, membre du réseau d'autopartage Citiz
- **Jacques Faivre**, directeur général, **SCIC Savécom**
- **Christophe Houdebine**, gérant, **SCIC Urbancoop**
- **Malika Bohem Monnier** de la Métropole Européenne de Lille

Conclusion : **Christiane Bouchart**, présidente du RTES

Inscriptions :

- Ideal Connaissances : communautes.idealconnaissances.com/ess/
- Site du RTES : www.rtes.fr

Renseignements : animation@rtes.fr

Frais de participation : 200 € en présentiel

Gratuit pour les **collectivités adhérentes au RTES** et pour les abonnés à l'une des **communautés professionnelles d'Idéal Connaissances**.

Acteurs de l'ESS non abonnés : consultez le RTES au 03 20 97 17 97 ou à animation@rtes.fr

Repas sur place possible avec une participation de 20 euros.



Formation co-organisée avec l'Inter-Réseaux Scic